

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73 M6

Objet

Travaux d'assainissement
eaux pluviales et eaux
usées, Av. de Maine-Arnaud

ROCHE ROTRACO.

DATE DE CONVOCATION

16 Juin 1973

DATE D'AFFICHAGE

16 Juin 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 21

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le 22 JUIN 1973 à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI .

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND, TAP DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme FAVIERE par M. TETARD
Melle FOUCHÉ par Me DUFOUR
M. BOUCHET par M. BARRIERE

Absents : MM. M. LARGETEAU - MM. RIVIERE -DOIREAU
Dr. DOMEQ -M. BOUTET

M M. BARRIERE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Municipalité a consulté un certain nombre d'entreprises locales pour la réalisation d'une partie du programme de 1973.

Pour les travaux d'assainissement concernant l'avenue de Maine-Arnaud, l'offre la plus avantageuse a été faite par l'Entreprise ROTRACO, 36 Avenue du Maine-Arnaud à ROYAN.

Il convient donc de conclure avec cette entreprise un marché de gré à gré, dans la limite d'un engagement de dépense de 90.000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les dispositions de l'article 310 (modifié par le décret N° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret n° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification des textes réglementaires aux marchés publics.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un marché de gré à gré avec l'Entreprise ROTRACO, 36 Avenue du Maine-Arnaud à ROYAN, inscrite au Registre du Commerce de Marennes sous le N° 61 B 5 et à l'I.N.S.E.E. sous le N° 340-17-306-0-032, pour l'assainissement eaux pluviales et eaux usées, Avenue du Maine-Arnaud à ROYAN.

- Que le montant du marché est fixé à la somme de 90.000 Frs (QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS) dont T.V.A. 13.469,70 F. au taux de 17,6%, le montant du marché hors taxe d'élevant à la somme de 76.532,40 F (SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE DEUX FRANCS QUARANTE CENTIMES).

- que la dépense correspondante sera imputée sur la section "Investissements" du budget annexe de l'assainissement, article 2364.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-sur-MER, le 26 JUIL. 1973
Le Maire

